



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE SENNEVILLE

RÈGLEMENT NO. 458

RÈGLEMENT PRÉVOYANT LES DIVERSES
ÉTUDES ET ÉTAPES PRÉALABLES REQUISES
POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES
D'AQUEDUC ET DE VOIRIE SUR L'AVENUE
MCKENZIE, DIRECTION NORD, ET AUTORISANT
À CETTE FIN UN EMPRUNT À LONG TERME DE
120 000 \$.

BY-LAW NO. 458

BYLAW PROVIDING FOR VARIOUS STUDIES
AND PREPARATORY STEPS REQUIRED FOR
THE EXTENSION OF THE AQUEDUCT AND
ROAD WORK SERVICES OF NORTH BOUND
MCKENZIE AVENUE, AND AUTHORIZING
FOR THIS PURPOSE A LONG TERM LOAN
OF \$ 120 000.

Avis de motion	2015-03-23
Adoption	2015-04-27
Registre	2015-05-12
Approbation MAMOT	2015-07-10
Publication	2015-07-29
Modification	-----

Notice of motion	2015-03-23
Adopted	2015-04-27
Register	2015-05-12
Approval MAMOT	2015-07-10
Published	2015- 07-29
Modification	-----

RÈGLEMENT PRÉVOYANT DIVERSES ÉTUDES ET ÉTAPES PRÉALABLES REQUISES POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET DE VOIRIE SUR L'AVENUE MCKENZIE, DIRECTION NORD ET AUTORISANT À CETTE FIN UN EMPRUNT À LONG TERME DE 120 000 \$.

BYLAW PROVIDING FOR VARIOUS STUDIES AND PREPARATORY STEPS REQUIRED FOR THE EXTENSION OF THE AQUEDUCT AND ROAD WORK SERVICES OF NORTH BOUND MCKENZIE AVENUE, AND AUTHORIZING FOR THIS PURPOSE A LONG TERM LOAN OF \$ 120 000.

IL EST ÉDICTÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT COMME SUIIT : -

IT IS ENACTED AND ORDAINED BY THE PRESENT BYLAW AS FOLLOWS: -

ARTICLE 1-

ARTICLE 1-

Le Conseil du village de Senneville est autorisé à exécuter ou à faire exécuter diverses études, les plans et devis et obtenir les approbations requises pour le prolongement des services d'aqueduc et de voirie sur l'avenue McKenzie, direction nord et sur l'avenue Graham pour joindre McKenzie à Graham tel que plus amplement détaillés au Tableau résumé des activités et estimation budgétaire préparé par la directrice générale Vanessa Roach en date du 12 février 2015 et jointe à ce règlement comme « Annexe A ».

The Council of the Village of Senneville is authorized to execute or have done the various studies, plans and specifications and approvals required for the extension of the aqueduct and road work services of north bound McKenzie Avenue and Graham Avenue to join both McKenzie and Graham, as more detailed in the Chart summary of activities and budget estimate prepared by Vanessa Roach, General Town manager dated February 12, 2015 and annexed to this bylaw as "Schedule A".

ARTICLE 2 –

ARTICLE 2 –

Le Conseil du village de Senneville est autorisé dépenser la somme de cent vingt mille dollars (120 000 \$) pour les fins du présent règlement, étant le coût total estimé des étapes préparatoires nécessaires au projet.

The Council of the Village of Senneville is authorized to spend a sum of one hundred and twenty thousand (120 000 \$) for the purposes of this bylaw, being the total cost estimate for the preparatory steps for this project.

ARTICLE 3 –

ARTICLE 3 –

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de cent vingt mille dollars (120 000 \$) sur une période de vingt (20) ans.

For the purposes of paying the expenses under this bylaw, the Council is authorized to borrow an amount of one hundred and twenty thousand (120 000 \$) over a period of twenty (20) years.

ARTICLE 4 –

ARTICLE 4 –

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l' «Annexe B» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe

In order to meet the expenditures incurred in regard to the interest and the repayment of capital of the yearly terms of the loan, it is by virtue of the present bylaw required and it will be levied yearly during the term of the loan, on all taxable located in the taxation basin described in "Appendix B" attached hereto and forming an integral part hereof, a special tax at a sufficient

spéciale à un taux suffisant basée sur l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Le lot situé au carrefour des avenues McKenzie et Graham est présumé avoir front sur l'avenue McKenzie.

rate based on the frontage of the taxable immoveables, as it appears on the assessment roll in force each year. The lot located at the intersection of McKenzie and Graham avenues is deemed to front on McKenzie Avenue.

ARTICLE 5 –

Tout propriétaire sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu de l'article 4 ci-dessus peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt, avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble à l'article 4.

ARTICLE 5 –

Any owner of an immovable on which is imposed a tax in virtue of the above Section 4 may exempt this property from this tax by paying in a lump sum the capital share of the loan before the first issuance of this loan or before any subsequent issue thereafter, if applicable and which would have been provided by the tax imposed on his immovable under Section 4.

Le paiement doit être effectué au plus tard le 30^e jour de l'envoi de l'avis à cet effet. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément aux dispositions de l'article 547.1 de la Loi sur les cités et villes.

Payment must be made no later than on the 30th day from the mailing of the notice to that effect. The levy of the special tax levied by this bylaw will be reduced accordingly. This payment must be made in accordance with the provisions of Section 547.1 of the Cities and Towns Act.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempt l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans ce règlement.

The payment meeting the above deadline exempts the property from the special tax for the remaining term of the loan set in this bylaw.

ARTICLE 6 –

S'il advient que le montant d'une affectation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 –

In the event that the amount of an assignment permitted under this bylaw is greater than the amount actually spent in connection with this assignment, council is authorized to use that surplus to pay any other expenses decreed by this bylaw and for which the appropriation would prove insufficient.

ARTICLE 7 –

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, suivant toute approbation requise.

ARTICLE 7 –

The present bylaw comes into force according to law, following the required approvals.

(Signé/Signed)

Jane Guest
Mairesse – Mayor

(Signé/Signed)

Joanne Bouclin
Greffière – Town Clerk

Plan de travail et coûts associés
Prolongement de la rue McKenzie - Village de Senneville

Activités	Date prévisible	Honoraires professionnels			Coûts de construction	Total
		Biologiste	Ingénieur	Autres professionnels ¹		
1. Inventaire de plantes rares (inventaire printanier)	Fin avril	2 500 \$				2 500 \$
2. Positionnement de la LHE du cours d'eau (+ relevé d'arpentage)	Fin avril	2 500 \$				2 500 \$
3. Délimitation et caractérisation des milieux humides (+ relevé d'arpentage)	Mi-juin	2 500 \$		4 500 \$		7 000 \$
4. Caractérisation de la végétation dans l'emprise de rue	Mi-juin	2 500 \$				2 500 \$
5. Relevé d'arpentage des milieux humides, des cours d'eau et de l'emprise de rue	Mi-juin			15 000 \$		15 000 \$
6. Inventaire de plantes rares (inventaire estival)	Juillet	2 500 \$				2 500 \$
7. Concept préliminaire de drainage	Juillet		5 000 \$			5 000 \$
8. Élaborer le concept de compensation	Août	5 000 \$				5 000 \$
9. Rapport préliminaire et rencontre avec MDDELCC pour accord de principe	Août	2 500 \$	1 000 \$			3 500 \$
10. Demande d'assujettissement pour les travaux de forage dans le milieu humide	Août	1 500 \$	500 \$			2 000 \$
11. Réalisation de l'étude géotechnique	Septembre			20 000 \$		20 000 \$
12. Réalisation de l'évaluation environnementale (Phase 1)	Septembre	4 000 \$				4 000 \$
13. Plans et devis – Ingénierie	Octobre		20 000 \$			20 000 \$
14. Plans et devis – Mesures de protections environnementales ²	Octobre			2 500 \$		2 500 \$
15. Approbation des plans par la Ville (Attestation de conformité)	Novembre					0 \$
16. Demandes de CA (Art. 22) et d'autorisation (Art. 32)	Décembre	8 000 \$	2 500 \$			10 500 \$
Coordination, gestion, frais d'analyse et contingences	15%	5 025 \$	4 350 \$	6 300 \$		15 675 \$
Sous-total Phase I (avant taxes)		38 525 \$	33 350 \$	48 300 \$	0 \$	120 175 \$

¹. Autres professionnels: arpenteur, notaire et laboratoire de sols

Vanina Pascal

ANNEXE A /
SCHEDULE A
R. 458

McKenzie avenue extension

17 cadastral lots contiguous to the extension

ANNEXE B / APPENDIX B
Regiment 458
Korinn Pae

